



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Convention de partenariat

Entre
L'Ordre des Experts Comptables
Et
La Direction Générale des Impôts

Convention de partenariat

Entre :

L'Ordre des Experts Comptables, dénommé ci-après OEC, dont le siège social est situé à RABAT, 24 Avenue de France 3ième étage, n° 10 Agdal, et représenté par son Président en exercice,

Et,

La Direction Générale des Impôts, dénommée ci-après DGI, domiciliée à RABAT, Avenue Haj Ahmed Cherkaoui, quartier administratif, Agdal, Rabat, et représentée par son Directeur Général des Impôts,

PREAMBULE :

L'OEC, Ordre professionnel national institué par le Dahir 1-92-139 du 14 Rajeb 1413 (8 Janvier 1993) portant promulgation de la loi 15/89, assure la représentation, la promotion et la défense de la profession d'expert-comptable, tant au Maroc qu'à l'Etranger, et veille au respect de la déontologie professionnelle.

La Direction Générale des Impôts, a pour principale mission d'asseoir les impôts d'Etat, les recouvrer, veiller à la bonne application de la loi et gérer pour le compte des collectivités locales l'assiette de certains impôts locaux.

CONSIDERANT,

- La volonté du gouvernement de promouvoir les services numériques de l'Administration ;
- La stratégie de la Direction Générale des impôts visant à moderniser en profondeur la relation administration/contribuable et à améliorer la qualité de ses services ;
- Le rôle dévolu à l'OEC, dans le cadre de la réglementation de la profession d'expert-comptable, pour promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance, l'audit, le conseil et l'assistance comptable et fiscale aux entreprises et organismes publics.

L'OEC et la DGI ont décidé de mettre en place un partenariat destiné :

